

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Pilotage d'aéronefs (902.06)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

**au Collège d'aéronautique pour pilotes
professionnels (Dynamair-CAPP)**

Septembre 1998

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme *Pilotage d'aéronefs (902.06)* conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) au Collège d'aéronautique pour pilotes professionnels (CAPP) s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été transmis à la Commission, le 31 octobre 1997. Un comité de spécialistes, présidé par un commissaire, a analysé ce rapport puis a effectué une visite à l'établissement le 11 mars 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction de l'établissement, y compris les personnes ayant participé à l'autoévaluation, des instructeurs³, des enseignants, des élèves et des diplômés. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport contient une présentation des principales caractéristiques du Collège d'aéronautique pour pilotes professionnels et du programme évalué, ainsi qu'une brève description du processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. La Commission expose ensuite, critère par critère, les conclusions auxquelles elle en est arrivée après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie au cours de la visite à l'établissement. Comme cela est précisé dans le *Guide spécifique*, les critères retenus pour cette évaluation sont : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. Le rapport se termine par une appréciation globale de la mise en oeuvre du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, mars 1997, 23 p.
 2. Outre le commissaire, M. Louis Roy, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Johanne Bouchard, présidente et directrice générale de l'Académie de l'entrepreneurship Québécois Inc.; M. Serge Boucher, conseiller pédagogique et chef instructeur-avion, Centre québécois de formation aéronautique du Cégep de Chicoutimi; M. Jean Langevin, directeur administratif, Division Club Challenger, Bombardier Inc. M^{me} Alice Dignard, coordonnatrice de projet à la Commission, y agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

Le Collège d'aéronautique pour pilotes professionnels (CAPP), une division de Dynamair Aviation Inc., a été fondé en 1995. Il s'agit d'un établissement privé non subventionné par le ministère de l'Éducation. Ses locaux sont situés sur le terrain de l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu.

C'est en janvier 1996 que le Collège accueillait ses premiers élèves dans son unique programme conduisant à une attestation d'études collégiales, soit *Pilotage d'aéronefs (902.06)*. Il comprend les cinq options suivantes : Multimoteur aux instruments, Instruction de vol, Hélicoptère, Hydravion et Épandage de produits. À cause de la faible demande, seules les trois premières options ont été dispensées. L'établissement donne également une formation privée en pilotage de type «aéroclub».

En plus du Conseil d'administration et du directeur des opérations, la structure organisationnelle de l'enseignement collégial comprend le directeur général et pédagogique, le chef instructeur, les instructeurs et les enseignants. Selon le nombre d'élèves inscrits au programme d'AEC, une équipe de quatre ou cinq instructeurs – dont trois sont à temps complet – et sept ou huit enseignants employés à temps partiel, à titre de chargés de cours, dispensaient tous les cours du programme évalué.

Le programme

Le programme d'AEC *Pilotage d'aéronefs (902.06)* donné par le Collège d'aéronautique pour pilotes professionnels a été remplacé en 1997 par le programme EWA.05 *Pilotage d'aéronefs*. Il s'agit en fait du même programme à l'exception du cours *Vol de navigation (280-578-91)* qui a été retiré du programme initial puisqu'il n'était plus nécessaire à la suite d'une modification des exigences de Transports Canada. Ce cours était exclusivement axé sur la pratique.

Selon les *Cahiers de l'enseignement collégial* et le *Livret d'information* remis à l'élève, le programme *Pilotage d'aéronefs (902.06)* vise à préparer les candidats à exercer les tâches inhérentes au pilotage d'un avion ou d'un hélicoptère. Il permet d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à l'exercice de la fonction de pilote tant aux plans local et national qu'au plan international. De plus, chacune des options repose sur l'acquisition de compétences spécifiques.

Le programme d'AEC *Pilotage d'aéronefs (902.06)* donné par le Collège se compose d'un ensemble de cours communs pour toutes les options, à l'exception d'Hélicoptère qui a sa propre séquence de cours. Il se déroule sur une période de quinze mois pour les options «Multimoteur aux instruments» (55 2/3 unités) et «Instruction de vol» (51 unités) et sur douze mois pour l'option «Hélicoptère» (41 2/3 unités). Les cours du tronc commun totalisent 780 heures de théorie et de laboratoire, 60 heures de simulateur ainsi que 110 heures de vol. L'option «Multimoteur aux instruments» représente un ajout au tronc commun de 180 heures de théorie et de laboratoire, de 90 heures de simulateur ainsi que de 148 heures de vol. Pour l'option «Instruction de vol», l'ajout sera de 210 heures de théorie et de laboratoire et de 123 heures de vol. L'option «Hélicoptère» comprend 840 heures de théorie et de laboratoire ainsi que 130 heures de vol.

La politique d'admission du Collège respecte le *Règlement sur le régime des études collégiales*. Le candidat doit notamment avoir réussi les préalables du secondaire (Mathématique 064-536, Physique 054-534, Anglais 134-514). Le Collège a une procédure d'équivalence pour ceux qui possèdent une formation antérieure comme une licence de pilote privé.

Le Collège forme annuellement trois groupes d'élèves (minimum requis : cinq élèves par cohorte) débutant respectivement en janvier, en mai et en septembre. Le tableau en page 4 montre l'évolution de l'effectif étudiant depuis la mise en oeuvre du programme d'AEC. Le pilotage d'avions – option «Multimoteur aux instruments» – regroupe la très grande majorité des élèves. De 1996 à l'hiver 1998, le nombre annuel d'élèves inscrits à temps complet au programme collégial a diminué considérablement et pour la première fois, l'établissement n'a pas été en mesure de débiter son programme à la session de janvier 1998 faute d'inscriptions. De plus, l'option «Hélicoptère» n'a pas été donnée depuis 1997. Le Collège attribue cette décroissance à la difficulté qu'éprouvent les candidats à obtenir le financement nécessaire à la poursuite de la formation de *Pilotage d'aéronefs* et, plus récemment, à la mise en place des nouveaux critères concernant le régime de prêts et bourses du ministère de l'Éducation du Québec. Cette situation a pour conséquence de remettre en question la formation collégiale puisque les candidats pourraient choisir de faire uniquement une formation de type «aéroclub» à un coût moindre.

Option	1996	1997	1998	TOTAL
Multimoteur aux instruments	Hiver : 9 (<i>Groupe A</i>)	Hiver : 6	Hiver : 0	15
	Été : 2 (<i>Groupe B</i>)	Été : 0	Été : n.d.	2
	Aut. : 0	Aut. : 3	Aut. : n.d.	3
Instruction de vol	Été : 1 (<i>Groupe B</i>)			1
Hélicoptère	Été : 2 (<i>Groupe B</i>)			2
TOTAL :	14	9		23

Note : Le Groupe A de janvier 1996 à avril 1997 comprenait neuf élèves inscrits et le Groupe B de mai 1996 à août 1997 comprenait cinq élèves inscrits.

La clientèle presque exclusivement masculine provient majoritairement de l'extérieur de la région. L'âge moyen des étudiants est de 24 ans. Selon les données du rapport, 50 % des diplômés avaient déjà une licence de pilote privé en débutant le programme alors que seulement 27 % des élèves détenaient une telle licence.

Le programme *Pilotage d'aéronefs* est offert aux francophones et aux anglophones bien qu'il n'ait jamais été dispensé en anglais.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le rapport d'autoévaluation a été préparé par un comité d'évaluation formé du directeur et d'une enseignante. Le comité a élaboré deux questionnaires afin d'interroger tous ses diplômés et tous ses élèves. Les enseignants ont également été consultés sur différents aspects du programme.

D'un contenu intéressant, le rapport de l'établissement traduit une certaine inquiétude quant à l'avenir du programme considérant le coût élevé d'une formation en pilotage et la situation économique des candidats.

Les instructeurs employés à temps plein par le Collège ont pris connaissance du rapport d'autoévaluation. La Commission souligne la qualité de la contribution des étudiants, des diplômés, des instructeurs et des enseignants qui ont participé aux rencontres avec les membres du comité visiteur de la Commission.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes des élèves.

La direction du Collège maintient des liens avec plusieurs associations et entreprises du domaine professionnel de l'aviation. Certains membres de la direction et de son personnel siègent sur des conseils d'administration d'organismes ou travaillent pour une compagnie aérienne. Des efforts sont effectués auprès du milieu de l'aviation afin de faire reconnaître la valeur du programme d'AEC. Le Collège fait également appel à des personnes ressources de différentes entreprises pour dispenser

certaines cours spécialisés de la formation. De plus, le stage qui sera offert aux élèves dès 1998 permettra de mieux les préparer à la réalité du milieu du travail. La Commission souligne l'intérêt des démarches réalisées afin de développer des relations étroites avec les employeurs.

Le programme de *Pilotage d'aéronefs* tel que mis en oeuvre au Collège d'aéronautique pour pilotes professionnels est pertinent. Le but ultime du programme est de satisfaire aux exigences réglementaires et de préparer l'élève aux examens de Transports Canada pour l'obtention des licences de pilote privé et professionnel et des différentes qualifications selon l'option choisie. Les diplômés, les élèves, les instructeurs et les enseignants rencontrés estiment que la formation répond aux besoins du marché du travail et ce, malgré le fait que les grandes compagnies aériennes exigent des candidats à l'embauche un nombre important d'heures de vol, expérience que ne possède pas le diplômé. La situation pourrait changer advenant une augmentation de la demande de pilotes.

Afin de répondre davantage aux besoins du marché du travail, le Collège a identifié dans son rapport d'autoévaluation les améliorations qu'il souhaiterait apporter à certains cours. Il s'agit, entre autres, de l'actualisation du contenu du cours *Navigation visuelle II* (280-522-91) et de la révision de certains contenus trop complexes des cours *Principes d'apprentissage* (280-702-83), *Théorie de vol II* (280-612-91) et *Cellules et système d'aéronefs* (280-432-91). La Commission l'invite à donner suite à ses intentions.

Selon les données actuelles du Collège, le taux de placement s'améliore. L'information obtenue par le Collège auprès de six diplômés interrogés a permis d'établir que deux d'entre eux occupaient un emploi de pilote et au moment de la visite, ce nombre était passé à quatre. Les trois diplômés de la dernière cohorte (automne 1997) occupaient tous un emploi relié au domaine de formation en avril 1998.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des cours à la réalisation des objectifs du programme; l'articulation et la séquence des cours; la charge de travail exigée des élèves.

Le contenu des cours est défini en heures de théorie et de laboratoires, de simulateur et de vol requises pour se présenter aux examens de Transports Canada donnant droit aux licences et qualifications visées. Globalement, les cours permettent d'atteindre les objectifs du programme. Le

Collège et ses enseignants n'hésitent pas à apporter des modifications aux contenus des cours afin d'y ajouter des sujets qu'ils estiment essentiels, à revoir l'équilibre entre le contenu théorique et pratique et à procéder au choix de volumes adaptés à la pratique et au domaine de l'aéronautique.

Par ailleurs, le rapport d'autoévaluation mentionne le besoin d'éliminer le chevauchement des contenus entre les cours *Aéromédecine* (280-192-91) et *Facteurs humains en pilotage d'aéronefs* (280-558-91). Concernant ce dernier cours, les élèves rencontrés ont également mentionné leur insatisfaction. La Commission **suggère** au Collège de mieux différencier ces deux cours afin d'éviter la redondance des contenus et de mieux répondre aux objectifs. Plusieurs autres modifications aux contenus des cours sont également envisagées dans le rapport de l'établissement. La Commission encourage l'établissement à donner suite à ces projets.

Globalement, la séquence de cours est adéquate : le programme comprend un tronc commun au début de la formation suivi des cours à options, sauf pour la formation de pilote d'hélicoptère qui a son propre logigramme de cours. La concertation entre les enseignants et les instructeurs permet d'assurer une progression logique en tenant compte des préalables. Cependant, le logigramme des cours tel que présenté dans le rapport d'autoévaluation ne permet pas de bien saisir toute la cohérence du programme. La Commission **suggère** au Collège de clarifier davantage son logigramme afin de bien traduire le cheminement réellement suivi par l'élève.

Les consultations menées par le Collège ont permis d'établir que 44 % des élèves et 50 % des diplômés ont estimé consacrer plus de treize heures par semaine au travail personnel. Les élèves rencontrés par la Commission ont pour leur part indiqué que le programme était très chargé au cours des premiers mois, mais que sa répartition permettait de réaliser un nombre plus important d'heures de vol au cours de la saison estivale. Dans ces conditions, il est normal que l'établissement ait constaté la présence de périodes où la charge de travail demandée aux élèves étaient plus intense. Que la charge de travail soit élevée n'est pas anormal, étant donné qu'il s'agit d'un programme intensif. Néanmoins, la Commission invite le Collège, tel qu'il l'a envisagé dans son rapport, à vérifier l'importance des écarts entre les périodes et à procéder au besoin aux ajustements nécessaires.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Dans l'ensemble, les méthodes pédagogiques utilisées sont adéquates et adaptées aux objectifs du programme. Les cours théoriques font principalement appel à l'enseignement magistral ainsi qu'aux laboratoires, aux discussions dirigées, au travail de groupe, aux visites en entreprises et à divers moyens didactiques. Pour le simulateur et le vol lui-même, la démarche pédagogique est basée sur la méthode par démonstration et pratique. Il existe une nette progression entre les premiers vols et le dernier vol à être effectué par l'élève. Certains projets de vols comme ceux de la Floride et de New-York constituent sans contredit des valeurs ajoutées au programme. L'activité «la Coupe du Collège» qui consiste en une compétition amicale entre les élèves est également appréciée par ceux-ci. À chacune des étapes du programme (licence de pilote privé, licence de pilote professionnel, vol aux instruments), l'élève est en relation avec un instructeur différent. Les élèves rencontrés ont souligné la compétence et le dynamisme de leurs enseignants et de leurs instructeurs.

Pour dispenser l'option «Hélicoptère», le Collège a eu recours à un sous-traitant pour la partie pratique de la formation tandis que la partie théorique a été dispensée par un enseignant embauché par l'établissement. Considérant la faible demande pour cette option, l'établissement n'envisage pas de l'offrir à nouveau.

Les diplômés et les élèves interrogés par le Collège estiment que la disponibilité des enseignants et des instructeurs à l'extérieur des heures de cours et l'encadrement individuel qu'ils dispensent sont adéquats. Lors de la visite, les élèves rencontrés se sont dits très satisfaits de la disponibilité des instructeurs. Les chargés de cours sont pour leur part disponibles sur demande et répondent convenablement aux demandes des élèves.

Advenant le cas où un élève éprouve certaines difficultés d'apprentissage, le directeur général et pédagogique en est informé et des mesures spécifiques d'aide et de soutien sont mises en place telles que l'ajout de travaux supplémentaires ou l'augmentation, au besoin, des heures de pratique. La taille de l'établissement et le mode d'apprentissage favorisent un encadrement personnalisé des élèves et facilitent la détection rapide des problèmes d'apprentissage.

L'adéquation des ressources

Quatre sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; le nombre et les qualifications du personnel professionnel et technique; les procédures ou les mesures prises pour l'évaluation et le perfectionnement des professeurs; les ressources matérielles affectées au programme.

Le nombre, la diversité et les qualifications des enseignants et des instructeurs constituent une des forces du programme. La direction du Collège manifeste une grande préoccupation dans la recherche et le recrutement d'enseignants hautement qualifiés (médecins, météorologue, professeur de physique, contrôleur aérien, technicien en avionique et autres) pour dispenser les cours du programme. En plus d'être très qualifiés, la majorité des professeurs ont une expérience professionnelle et pratique dans la spécialité enseignée. Le corps professoral actuel est stable, pro-actif et montre un fort sentiment d'appartenance au Collège et un esprit d'équipe. Les instructeurs sont également tous qualifiés (classes I, II ou III) selon les dispositions réglementaires en vigueur dans le domaine de l'aviation.

Les élèves, les diplômés et les enseignants rencontrés ont souligné la qualité du travail accompli par le personnel technique, soit les répartiteurs et les mécaniciens assurant l'entretien des aéronefs. La qualité du travail accompli par le personnel professionnel et administratif a également été soulignée.

Le Collège procède à l'évaluation des cours. Pour ce faire, les élèves complètent, à la fin de chaque cours, un questionnaire d'évaluation de la formation reçue. Le directeur général et pédagogique en fait une analyse et rencontre l'enseignant pour lui transmettre les commentaires.

En ce qui concerne le perfectionnement des professeurs, le Collège encourage fortement ses instructeurs à accroître leurs qualifications d'instructeur. L'établissement contribue financièrement à leur perfectionnement et les incite à participer, lorsque cela est possible, à des stages ou des ateliers permettant d'améliorer leurs compétences. À titre d'exemple, la plupart des instructeurs ont participé à des ateliers de perfectionnement offerts par l'École Nationale d'Aérotechnique (ÉNA) et par Transports Canada.

Au moment de la visite, la Commission a constaté que l'aménagement des nouveaux locaux permettra de résoudre certains problèmes identifiés dans le rapport d'autoévaluation. Depuis janvier 1998, le Collège dispose de deux nouvelles salles de cours et d'un local de repos et d'étude à

l'usage des élèves. La flotte d'avions comprend neuf avions dont un bimoteur. L'établissement possède également deux simulateurs de vol. Les élèves, les diplômés et les instructeurs rencontrés se sont dits très satisfaits de la disponibilité et de la qualité d'entretien de la flotte d'avions.

Les professeurs ainsi que les élèves ont accès à la bibliothèque de la direction du Collège et au réseau Internet. Le centre de documentation de l'École Nationale d'Aérotechnique (ÉNA) est également accessible.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; la capacité des modes et instruments d'évaluation à vérifier l'atteinte des objectifs des cours et du programme; les taux de réussite des cours; les taux de diplomation.

Pour faire connaître son programme, le Collège d'aéronautique pour pilotes professionnels utilise divers moyens tels que la publicité faite dans les revues spécialisées, dans les médias écrits et radiophoniques. Les candidats intéressés reçoivent de la documentation, tel le «*Livret d'information*» expliquant le programme. Les mesures de recrutement et de sélection des candidats sont adéquates et adaptées au domaine de formation. Les candidats dont les dossiers répondent aux conditions d'admission sont convoqués à une entrevue. Cette entrevue réalisée par le directeur général et pédagogique permet de vérifier leur motivation, leur niveau de connaissance du domaine de l'aviation et leur capacité financière. Certains peuvent être admis sous condition s'ils sont en attente du certificat médical ou s'ils sont à terminer un cours exigé. Une procédure d'équivalence est également utilisée pour l'élève détenant déjà une licence de pilote privé. Le nombre d'heures de vol inscrit à son carnet est également considéré.

La direction du Collège a élaboré un plan cadre de formation pour chacun des cours. À partir de ce modèle, les enseignants élaborent le contenu du cours et ses instruments d'évaluation. Le plan de cours défini est vérifié par le directeur pédagogique et sa mise à jour se fait sur une base continue en fonction des améliorations qui peuvent être apportées par l'enseignant ou la direction. Tous les plans de cours sont consignés à la direction pédagogique.

La Commission a par ailleurs vérifié la capacité des moyens d'évaluation des apprentissages utilisés à mesurer adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle a analysé le plan de cours et les outils d'évaluation des cours *Règlement et discipline* (280-452-91) et *Navigation aux instruments* (280-572-91). Cette analyse a permis de constater que les deux plans de cours énoncent les objectifs pertinents, que les contenus sont également adéquats et que la matière couverte permet d'atteindre les objectifs visés. Toutefois, pour le cours *Règlement et discipline* (280-452-91), il y aurait lieu de clarifier la présentation de son contenu en précisant les éléments qui se rapportent au cours préalable 280-422-91 et au cours 280-452-91.

En ce qui concerne plus spécifiquement les pratiques d'évaluation des deux cours analysés, elles mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs visés et la note de passage témoigne tout à fait de l'atteinte de ces objectifs.

L'enseignement individualisé et le suivi personnalisé de la progression des élèves contribuent à maintenir un excellent taux de réussite des cours. Selon les données du Collège, le taux de diplomation des deux seuls groupes ayant terminé le programme était de 56 % (cinq diplômés) pour le groupe A (janvier 1996 à avril 1997) et de 20 % (un diplômé) pour le groupe B (mai 1996 à août 1997). Le Collège a indiqué que les abandons en cours de programme sont survenus principalement pour des raisons financières (situation du groupe B) et que deux élèves ont quitté pour raison d'échec.

La gestion du programme

Le dernier critère permet de déterminer si les structures, le partage des responsabilités et la qualité des communications favorisent le fonctionnement intégré du programme; il permet également d'apprécier la qualité de l'information donnée aux élèves sur le contenu et les exigences du programme.

Le Collège dispose d'un cadre réglementaire, soit le *Manuel d'exploitation* de la compagnie autorisé par Transports Canada. Ce cadre permet de s'assurer que toutes les opérations sont conduites selon les normes et standards établis et il est adapté aux exigences d'une formation en pilotage d'aéronefs. Remis au personnel ainsi qu'aux étudiants, ce manuel décrit également les structures, les fonctions de gestion et les moyens de communication. La gestion du programme s'appuie sur un excellent climat de collaboration et une préoccupation constante du maintien de la qualité pédagogique du programme. Les communications entre la direction et l'équipe professorale sont excellentes. Les élèves ont également un accès facile à la direction. Le rapport mentionne le désir des instructeurs de tenir des rencontres plus fréquentes entre eux et les autres enseignants, incluant les chargés de cours, et les professionnels de l'entreprise. La Commission invite le Collège à y donner suite.

Les élèves sont pour leur part bien informés des contraintes liées à la profession de pilote, du contenu du programme et de ses exigences. Une brochure est remise aux candidats intéressés et au moment de leur inscription, ils reçoivent plusieurs documents dont le *Manuel d'exploitation précité* et une copie de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentis-sages.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en oeuvre du programme d'AEC *Pilotage d'aéronefs (902.06)* et du nouveau programme EWA.05 *Pilotage d'aéronefs* par le Collège d'aéronautique pour pilotes professionnels est de qualité pour l'ensemble des critères et sous-critères de l'évaluation.

Le programme prépare bien les élèves à accomplir les tâches qui leur seront confiées à titre de pilote professionnel sur le marché du travail. Les relations maintenues avec les associations et les entreprises du domaine professionnel de l'aviation, la cohérence du programme et le souci constant de sa mise à jour, les méthodes pédagogiques, le suivi des élèves, les qualifications et la disponibilité des enseignants et des instructeurs, l'accessibilité et la qualité de la flotte d'aéronefs, les mesures de recrutement adaptées et les taux élevés de réussite des cours constituent les principales forces du programme.

La qualité du programme repose également sur la préoccupation constante de la direction du Collège à rechercher des enseignants et des instructeurs compétents. Considérant la qualité du programme, la Commission souhaite que le Collège d'aéronautique pour pilotes professionnels fasse connaître davantage son programme afin d'en provoquer son essor.

La Commission formule également au Collège quelques suggestions susceptibles d'améliorer certains aspects du programme. Plus spécifiquement, elles concernent la différenciation du contenu des cours *Aéromédecine (280-192-91)* et *Facteurs humains en pilotage d'aéronefs (280-558-91)* ainsi que le développement d'un logigramme reflétant davantage le cheminement réellement suivi par l'élève.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme d'AEC en *Pilotage d'aéronefs* (902.06), le Collège d'aéronautique pour pilotes professionnels se dit en accord avec les conclusions de la Commission et fait état d'actions réalisées, ou en cours de réalisation, en vue de donner suite à l'ensemble des suggestions de la Commission. Ainsi, une nouvelle grille montrant la progression des cours théoriques sur douze mois a été élaborée et les contenus des cours *Aéromédecine* (280-192-91) et *Facteurs humains en pilotage d'aéronefs* (280-558-91) seront révisés.

La Commission estime que les actions entreprises par le Collège contribueront à maintenir la qualité de la mise en oeuvre du programme.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président